

# Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

---

**ÉCOLE Notre-Dame-du-Rosaire**

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

**Décembre 2015**

<p><b>Nom de l'école :</b> Notre-Dame-du-Rosaire</p> <p><b>Primaire : X ou Secondaire :</b> _____</p> <p><b>Nombre d'élèves :</b> 450</p>	<p><b>Direction de l'école :</b> Ginette Bisailon</p>
<p><b>Liens avec le Projet éducatif, le plan de réussite :</b></p> <p><b>ORIENTATION 2 :</b> Permettre à l'élève de s'ouvrir au monde et de devenir un citoyen cultivé et responsable qui s'intègre à la société de façon harmonieuse</p> <p><b>Objectif 2.2</b> Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie alimentaires, physiques et sociales</p>	
<p><b>Membres du comité de travail :</b></p> <p>Alain Poirier, directeur, Marilène Côté, AVSEC, France Randlett, éducatrice, Karine Pander, éducatrice, David Bessette, enseignant (en 2013-2014)</p> <p>Vérifié et approuvé par le conseil d'école (Cathline Grenier, Lina Beaudoin, Maryse Beaudoin, Mélanie Philibert, Nancy Harrisson et Ginette Bisailon) le : 1<sup>er</sup> décembre 2015</p>	
<p><b>Date d'approbation du Conseil d'établissement : 27 janvier 2016</b></p>	

## ÉTAPE 1

### ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

#### OUTILS, RÉFÉRENTIELS UTILISÉS :

- **SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL**
- **INVENTAIRE DES AVIS MAJEURS ET DES RAPPORTS DE COMPORTEMENTS DE L'AUTOBUS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE**

CONSTATS DE LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE	DÉFIS EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION	FORCES EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
<p>L'analyse du questionnaire complété par les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> et le personnel de l'école et une compilation des avis d'agir majeurs en 12-13 font émerger les cibles de travail suivantes à l'égard de la violence et l'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moments de vie sur la cour de récréation sont ceux où surviennent le plus d'incidents</li> <li>- La violence verbale est la plus présente</li> <li>- Le taux d'incidents d'intimidation perçu par les élèves est préoccupant</li> <li>- Les incidents de violence et intimidation sont vécus par les élèves du même niveau</li> <li>- Les incidents de violence et intimidation sont surtout vécus par les garçons</li> <li>- Le sentiment de sécurité chez les plus jeunes doit être mieux évalué</li> </ul> <p>Les statistiques faites à partir des rapports de comportements dans l'autobus ainsi que des avis d'agir majeurs nous permettent de faire un bilan chaque année.</p>	<p>Améliorer l'encadrement des moments de vie sur la cour de récréation et dans l'autobus</p>	<p>Aménagement physique qui fournit assez d'espace de jeux aux élèves (parc, grande cour, petite cour...)</p> <p>Personnel de surveillance en nombre suffisant</p> <p>Structure de travail propice aux ajustements de façons de faire au sein du personnel</p> <p>Présence d'un système d'encadrement centré sur la responsabilisation (conseil de coopération, médiation, ...)</p>
	<p>Réduire les propos « violents » entre élèves</p>	<p>Tradition d'une programmation d'activités de promotion de relations sociales pacifiques</p> <p>Présence d'une complémentarité d'intervention entre tous les intervenants de l'école</p>
	<p>Réduire le taux d'intimidation de 5%</p>	<p>Présence d'une communication ouverte parents-personnel de l'école</p> <p>Présence d'un système d'encadrement centré sur la responsabilisation (conseil de coopération, médiation, ...)</p>

## ÉTAPE 2

Au regard de ce portrait de situation, nous avons décidé de mettre de l'avant les moyens ci-dessous pour contrer la violence et l'intimidation à notre école.

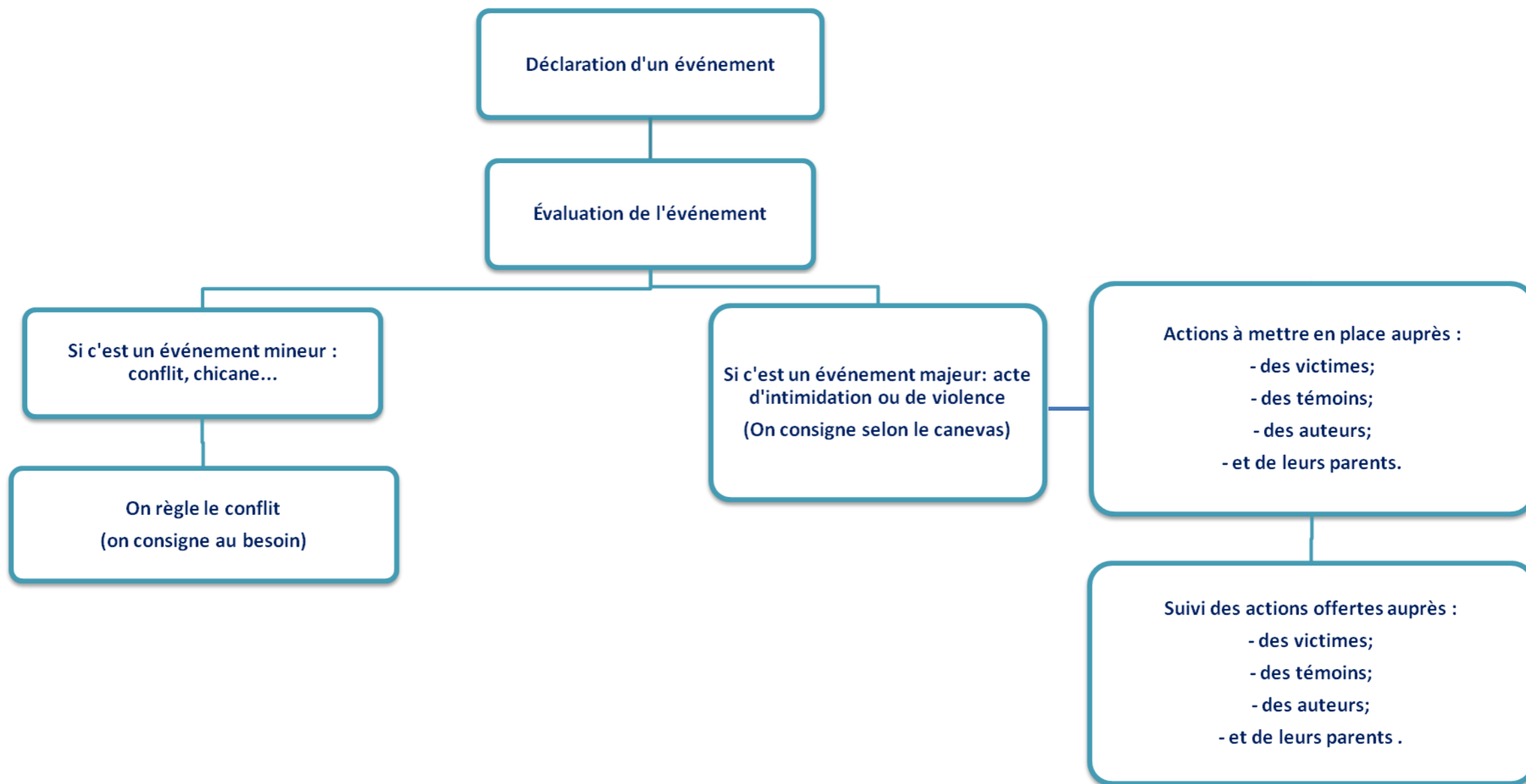
MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE		
Priorités	Moyens (déjà existants et nouveaux)	Indicateur de réussite
1- Améliorer l'encadrement des moments de vie sur la cour de récréation 2- Améliorer l'encadrement pendant les transports scolaires. 3- Améliorer la communication entre les différents intervenants (chauffeurs d'autobus, enseignants, direction, TES, psychologues et parents)	Activité de sensibilisation aux relations harmonieuses dans l'école et dans l'autobus: distinction conflits, intimidation, importance de dire, de ne pas accepter car cela est « ton pouvoir et ta responsabilité sur ton milieu »	Réduction des avis majeurs et des rapports d'autobus associés à des événements sur la cour (pendant le midi et aux récréations) et pendant le transport.
	Activité de sensibilisation (ex. : rassemblement de chaque cycle dans la grande salle) aux règles de vie de l'école et dans les autobus. On s'attend de toi que tu ...	
	Conseil de coopération dans les classes avec un volet sur le climat des récréations	
	Présenter le système d'encadrement à toutes les classes en début d'année	
	Présenter le système d'encadrement aux parents et préciser notre rôle d'adultes dans les conflits d'enfants	
	Réviser notre encadrement des récréations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajuster l'organisation des jeux</li> <li>- Accentuer notre suivi des conflits entre élèves du même niveau</li> <li>- Augmenter nos arrêts d'agir avec retrait immédiat s'il y a lieu sur la cour de récréation</li> </ul>	
4- Réduire les propos « violents » entre élèves	Activité de prévention de la violence verbale « Les mots qui blessent » par l'AVSEC	Réduction des avis majeurs et des rapports d'autobus associés à des événements sur la cour (pendant le midi et aux récréations) et pendant le transport.
	Faire la promotion des comportements pacifiques (bons mots, bons gestes)	

5- Réduire le taux d'intimidation de 5%	Bien distinguer conflit et intimidation sur les avis majeurs	Réduction du nombre de rapports d'autobus et des avis d'agirs majeurs
	Insister sur l'importance de "dire" aux adultes (parents, enseignants) si conflit	
	Rassurer l'enfant que l'adulte s'occupera de gérer la situation.	
6- Mieux cerner le sentiment de sécurité chez les plus jeunes	Mise en place d'une démarche d'évaluation du sentiment de sécurité chez les jeunes Conseil de coopération en classe	Indication du niveau de sécurité perçu par les jeunes élèves de l'école (mat. À 3 <sup>e</sup> )

### ÉTAPE 3

MOYENS VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE.		
Moyens	Acteurs impliqués Responsables ® / Collaborateurs ©	Indicateur de réussite
Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant de l'information sur ce que sont la violence et l'intimidation.	Production du document par comité de travail Diffusion du document en début d'année (Résumé sur Info-Parents, document complet sur le site Web)	Retour positif de parents à l'égard de ce document.
Présentation du plan d'encadrement de l'école par les titulaires	Les titulaires et la direction	Commentaires des parents
Communication régulière aux parents concernant les avis d'agirs majeurs de leur enfant ainsi que du milieu scolaire	La direction, le personnel impliqué dans la gestion des billets d'agirs majeurs.	Commentaires des parents

## PROCESSUS D'INTERVENTION SUITE À UNE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT



## ÉTAPES 4 ET 6

<b>MODALITÉS POUR LA DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR : ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE</b>	
Moyens pour faire un signalement et une plainte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les élèves peuvent faire un signalement de manière verbale au titulaire concerné ou à la direction de l'école</li> <li>- Tout membre du personnel peut faire un signalement par un formulaire de signalement d'une intervention ou par un <b>avis majeur</b> au titulaire concerné et à la direction</li> <li>- Tout parent peut faire un signalement ou une plainte au titulaire concerné ou à la direction en personne, par téléphone ou par courriel</li> </ul>
Moyens pour assurer la confidentialité des victimes et des témoins qui dénoncent des conduites violentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les membres du personnel, ainsi que les élèves, ont été informés sur l'importance de la confidentialité.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le personnel, une mini formation a été mise sur pied par l'éducatrice et la direction de l'école. La formation aura lieu lors de la rencontre du personnel du mois d'août</li> <li>• Pour les élèves, la confidentialité est abordée lors de la tournée de notre AVSEC, qui vient expliquer aux élèves les moyens à leur disposition pour faire un signalement</li> </ul> </li> <li>- Toute dénonciation est consignée dans le bureau de la direction.</li> <li>- Les avis majeurs complétés sont consignés dans le bureau de la direction.</li> </ul>
Personne qui reçoit et traite le signalement et la plainte	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La direction enquête sur l'évènement (reçoit et traite), en collaboration avec une TES de l'école, les plaintes et les signalements. (Utilisation de l'annexe aide-mémoire pour le traitement d'une plainte en annexe du présent document)</li> <li>- La direction s'assure, lors de son absence, que une TES ou l'enseignante-répondante procède à la réception et le traitement des plaintes et signalements</li> <li>- La direction s'assure d'être avisée de tous les plaintes et signalements reçus en son absence</li> <li>- La direction s'assure de la mise en place des actions contenues dans le tableau des étapes 5-7-8-et 9. (Utilisation de l'annexe aide-mémoire pour la direction, en annexe du présent document)</li> </ul>
Modalités de consignation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les incidents mineurs : conflits, accidents, le tout est consigné dans le dossier des interventions disciplinaires des titulaires ou de la direction</li> <li>- Pour les situations majeures (intimidation ou violence), un <b>avis majeur</b> est complété et conservée dans le bureau de la direction. Un exemple de cette dernière se retrouve en annexe de ce présent plan de lutte.</li> <li>- Les agirs majeurs (très graves) peuvent être envoyés à la direction générale, afin de l'aviser de la situation et des actions posées.</li> </ul>



## ÉTAPES 5, 7, 8 et 9

	ACTIONS	MESURES DE SOUTIEN	SANCTIONS	SUIVI
<b>AUTEUR ET TÉMOIN ACTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'éducatrice responsable du dossier violence (<i>en l'absence de la direction.</i>)</li> <li>✓ Appel aux parents ou communication par écrit</li> <li>✓ Consignation écrite des informations conservées par la direction</li> <li>✓ Conséquence en lien avec le geste</li> <li>✓ Mise en place des mesures de soutien</li> <li>✓ <i>Les actions mises en place prennent en considération l'âge et le niveau de scolarisation de l'élève.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer</li> <li>○ Possibilité de faire un plan d'action</li> <li>○ Collaboration des parents demandée</li> <li>○ Soutien possible d'une éducatrice à l'égard habiletés sociales</li> <li>○ Référence auprès d'un organisme externe afin d'offrir un soutien aux parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Application du code de vie de l'école.</li> <li>➤ Les conséquences seront en lien avec le geste posé.</li> <li>➤ Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé.</li> <li>➤ <i>Les sanctions mises en place prennent en considération l'âge et le niveau de scolarisation de l'élève.</i></li> </ul>	<p>La direction ou l'éducatrice responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève.</p> <p>Un suivi (<i>téléphonique, verbal, par écrit ou par courriel</i>) par la direction, le titulaire ou l'éducatrice aux parents sera donné de manière régulière (pour une période de 2 mois) afin de les informer de l'évolution de la situation et voir avec eux l'organisation du soutien offert.</p>
<b>VICTIME</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'éducatrice responsable du dossier violence (<i>en l'absence de la direction.</i>)</li> <li>✓ Appel aux parents ou communication par écrit</li> <li>✓ Consignation écrite des informations conservées par la direction</li> <li>✓ Mise en place des mesures de soutien</li> <li>✓ <i>Les actions mises en place prennent en considération l'âge et le niveau de scolarisation de l'élève.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Référence au professionnel de l'école afin qu'il puisse le rencontrer</li> <li>○ Possibilité de faire un plan d'action (mécanisme de communication, actions visant à sécuriser...)</li> <li>○ Soutien possible d'une éducatrice à l'égard relations sociales dans l'école</li> <li>○ Référence auprès d'un organisme externe afin d'offrir aux parents un soutien.</li> </ul>		<p>Un suivi (<i>téléphonique, verbal, par écrit ou par courriel</i>) par la direction, le titulaire ou l'éducatrice aux parents sera donné de manière régulière (pour une période de 2 mois) afin de les informer de l'évolution de la situation et voir avec eux l'organisation du soutien offert.</p>
<b>TÉMOIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'éducatrice responsable du dossier violence (<i>en l'absence de la direction.</i>)</li> <li>✓ Appel aux parents ou communication par écrit si pertinent</li> <li>✓ Consignation écrite des informations conservées par la direction</li> <li>✓ Mise en place des mesures de soutien si besoin.</li> <li>✓ <i>Les actions mises en place prennent en considération l'âge et le niveau de scolarisation de l'élève.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rencontre avec la TES afin de faire une sensibilisation personnelle de l'importance du rôle de témoin</li> <li>○ Possibilité de référence au professionnel de l'école, si besoin</li> <li>○ Possibilité de participation à un groupe d'habiletés sociales, si besoin</li> </ul>	N/A	<p>La direction ou l'éducatrice responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées, si de telles mesures se sont avérées nécessaires.</p>

